

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2020

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, Mme LEONARD, Mrs VILLEDIEU, DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, EUDES, LECOINTRE, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Absents Excusés : Mr DIMESIC, Mmes LEGOUPIL, AGNÈS, Mr ROUZIC

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mr DIMESIC a donné pouvoir à Mr VILLEDIEU
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme PHILIPPE
Mme AGNÈS a donné pouvoir à Mr MAHIEU

2020/076 : COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE

Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission Sports et Jeunesse, chacun a pu prendre connaissance des diverses activités sportives organisées actuellement. La Commission travaille sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes en définissant des modalités de fonctionnement, celui-ci pourrait être renouvelé tous les 2 ans.

Une étude est engagée auprès des associations pour prévoir l'organisation d'un forum des associations.

En fonction des réponses, la Commission va pouvoir acter ce projet.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

2020/077 : COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal un bilan de la saison culturelle du Moulin de Marcy. Celui-ci est satisfaisant vu la conjoncture actuelle.

La Commission va revoir pour 2021 les modalités de publicité avec d'une part l'édition d'un nouveau flyer qui pourrait proposer une réduction sur les entrées et d'autre part, privilégier la publicité par radio.

La Commission a déterminé les plantations qui seront faites au Moulin de Marcy au niveau du parking et au fond de l'étang.

Un projet de parcours « mauvaises herbes » avec des planches explicatives sur des chutes de poterie est en cours de réflexion.

Pour le Musée de la Mine, La Commission propose au Conseil Municipal pour garder l'authenticité et le côté industriel du Musée de poser une clôture avec un grillage noir, permettant ainsi d'avoir une vue de l'intérieur du site.

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le mémoire d'Héricart de Thury a été numérisé pour le mettre en ligne au niveau des archives départementales. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Département une convention précisant les modalités de diffusion de cet ouvrage.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'aller voir la maison dite « des Mineurs » située à proximité du stade des écoles pour se rendre compte de son état et décider de son avenir.

2020/078 : SÉCURITÉ – ACCESSIBILITÉ

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une lettre d'information sur le projet de voie verte qui pourrait être mis en place en partenariat avec la Commune du Breuil-en-Bessin au niveau du Quétissant a été envoyé aux riverains pour avoir leur avis.

4 retours ont été faits qui sont partagés. La Commission propose de rencontrer les élus du Breuil-en-Bessin afin de statuer sur ce projet et de connaître son coût.

Le Conseil Municipal sera appelé à statuer sur cette proposition pour concrétiser ce dossier.

Une réunion avec l'Agence Routière prévue le 23 Octobre 2020 va pouvoir définir les aménagements possibles sur la Rue Yves Bernard et ce, pour réduire la vitesse et supprimer le stationnement sur les trottoirs.

La Commission a défini ses priorités, en fixant un calendrier pluriannuel sur les projets à concrétiser :

- Améliorer la sécurité routière dans le centre bourg et ses sorties en luttant contre les vitesses excessives ;
- L'étude la de voie verte allant vers la forêt ;
- Créer des accotements sécurisés Route de Bayeux et Route de Tournières jusqu'aux Landes de Cabert ;

- L'acquisition de réserve foncière pour les jardins partagés et les voies douces ;

- L'aménagement des abords du pôle santé avec les toilettes publiques et les poubelles semi-entourées ;

- Redévelopper les chemins ruraux, ce travail est déjà engagé avec Mr Eric VILLEDIEU et ses bénévoles. Le Conseil Municipal encourage cette initiative.

Au niveau du cimetière, le Conseil Municipal est favorable à l'agrandissement du jardin du souvenir en installant 2 nouvelles stèles dont une réservée pour les anciens combattants. Une démonstration de logiciel de gestion et de consultation en ligne des sépultures sera présentée au Conseil Municipal.

La Commission se propose également de travailler sur un livret d'accueil pour les nouveaux habitants sous forme de fiches, permettant ainsi de le mettre à jour régulièrement.

Le Conseil Municipal des jeunes pourrait être associé à cette élaboration.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

2020/079 : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les décisions budgétaires suivantes :

- Une subvention de 200 euros est accordée à l'Union Nationale des Porte-drapeaux de France, les crédits sont ouverts au budget primitif 2020 à l'article 6574 (subventions).
- Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier non-valeur présenté par la Trésorerie pour des recettes irrécouvrables d'un montant de 215,66 euros, et accepte de prendre en charge ce montant sur le budget à l'article 6541.
- Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 60 euros au Comité de Jumelage Allemand pour rembourser la gerbe offerte par la Commune lors du décès de Mr Bernard Stolte, ancien maire de Dahlenburg et fondateur du jumelage. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2020 à l'article 6574 (subventions).
- Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du tracteur Massey Ferguson S710 Neuf auprès de la SAMA financé par crédit-bail sur 5 ans pour un montant de 72 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide cette acquisition et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents autorisant cet achat.

2020/080 : CESSION PARCELLES

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de régularisation à effectuer pour le règlement d'une succession.

Le Conseil Municipal valide la demande des héritiers souhaitant céder à titre gratuit à la Commune les parcelles cadastrées section M n° 210, 211 et 212 d'une contenance de 175 m², formant la voirie du lotissement situé rue Rétot dans les années 1980 – 1981.

Celles-ci seront intégrées au Domaine Public.

2020/081 : REDEVANCES COMMUNALES

Avant de fixer les redevances communales 2021, le Conseil Municipal souhaite analyser les tarifs en vigueur.

Mmes MOTTIN et PHILIPPE, Adjointes, seront chargées de réunir en commission les membres du Conseil Municipal pour étudier ce dossier.

Celui-ci sera présenté au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

2020/082 : CHARTE DE PRÊT DU MATÉRIEL

Afin de répondre aux interrogations soulevées lors du dernier Conseil Municipal sur la charte de prêt du matériel, Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente les précisions demandées.

Au vu de ces informations, le Conseil Municipal valide par 18 voix pour et 4 abstentions cette charte précisant les modalités d'utilisation de prêt du matériel pour le personnel communal.

2020/083 : FORMATION MANIEMENT DE BÂTON DE DÉFENSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la police municipale doit suivre la formation obligatoire au maniement du bâton de défense.

Celle-ci peut être assurée par un vacataire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant permettant ainsi de prendre en charge le coût du formateur à raison de 2 séances par an d'une durée de 3 heures.

2020/084 : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CLECT TRANSFÉRÉES D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Considérant que la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom est en fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} Janvier 2017 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la CLECT pour le mandat 2020-2026 ;

Considérant les bases CFE 2020 lors du renouvellement des sièges ;

Il convient de procéder à la désignation de 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors d'un transfert de compétence, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 25 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu la délibération n° 2020-09-261 du 24 septembre 2020 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 4 représentants :
sont désignés au poste de titulaire : Mme Brigitte MOTTIN

Mr Louis PHILIPPE

sont désignés au poste de suppléant :

Mme Camille LECOINTRE

Mr Bruno DEFRANCE

2020/085 : FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Vu la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser l'arbre de Noël du personnel communal.

En ce qui concerne le repas du personnel communal, le Conseil Municipal est favorable de l'organiser dans un restaurant en 2 groupes si les mesures règlementaires l'autorisent.

Cependant, le Conseil Municipal décide d'allouer à chaque agent un chèque Cad'hoc d'une valeur de 50 euros, ce montant a été réévalué pour tenir compte du coût engagé par la Collectivité lors de l'organisation de l'arbre de Noël.

Les enfants du personnel âgés de moins de 12 ans pourront également bénéficier d'un bon d'une valeur de 50 euros pour l'achat d'un jouet auprès du magasin « La Grande Récré » à Agneaux.

Les crédits sont ouverts au budget à l'article 6257 (réceptions).

Le Conseil Municipal est conscient qu'il s'agit d'une année particulière mais souhaite engager une réflexion pour prévoir une action en remplacement des vœux du Maire afin de maintenir le lien avec les habitants.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les festivités pour le 77^{ème} anniversaire de la libération de la Commune sont en préparation et pourront se dérouler le week-end du 12 et 13 Juin 2021.

2020/086 : COMMERCE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le local des petites halles accueille un nouveau primeur Mr Hervé ANNE depuis le 16 octobre 2020. Les conditions de location restent inchangées, avec un loyer mensuel de 140 euros HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du local précisant les conditions d'utilisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal se félicite de l'ouverture Rue de Bayeux d'une nouvelle enseigne « OBRA Architecture » et de l'initiative du magasin « Aux fils des saisons » d'étendre son activité avec du prêt-à-porter.

S'ils le souhaitent, ceux-ci pourront venir se présenter au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion pour faire connaître leurs activités.

2020/087 : COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS

Le Conseil Municipal désigne Mme Catherine GODARD membre titulaire et Mme Françoise PHILIPPE membre suppléant pour siéger à la Commission locale des Transports publics particuliers de personnes. Cet organisme est consultatif pour l'ensemble des questions intéressant le secteur du transport particulier de personnes, et se réunit 1 à 2 fois par an pour faire le point sur cette offre de service.

2020/088 : FÊTE FORAINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la fête foraine aurait pu se dérouler du 7 au 22 novembre 2020, mais vu la crise sanitaire, celle-ci est interdite.

A rappeler que cette manifestation avait connu un véritable succès l'année dernière et que la Collectivité était prête à renouveler cette expérience.

2020/089 : APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT « PETITE VILLE DE DEMAIN »

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier du programme AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « Petite Ville de Demain ».

Celui-ci s'inscrit dans le plan de relance du gouvernement pour le financement de projets à définir en lien avec l'Intercom Isigny-Omaha.

Les domaines d'intervention sont étendus ; ils peuvent être liés à l'environnement, l'habitat, le commerce.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour inscrire la Commune dans ce programme.

Le Conseil Municipal sera appelé à définir les projets pouvant être intégrés dans ce dispositif.